

DÉPARTEMENT  
des

**HAUTES ALPES**

-----

ARRONDISSEMENT de  
BRIANÇON

-----

CANTON DE BRIANÇON I

COMMUNE  
DE

**VILLAR  
D'ARENE**

**L'an deux mil vingt deux et le 27 septembre à 18 heures 30**  
le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,  
sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 20  
septembre 2022**

**Présents :** Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN,  
Beatrice ALBERT, Catherine RULFO PATTE, Jean-Pierre  
JACQUIER, Sylvain PROTIERE

**Pouvoirs :** de Gilles JUGE à Béatrice ALBERT, de Valérie  
LANDRY BUCH à Olivier FONS.

**Absents :** Elodie LEFEBVRE et David AMIEUX

**Secrétaire de séance :** Béatrice ALBERT

---

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le  
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Grave-  
Villar d'Arène a acté par délibération 39.2022 en date du 14  
septembre 2022 une modification de ses statuts avec la prise  
en compétence de la maison de santé : cabinet médical :  
investissement et fonctionnement.

Nombre de conseillers :

En exercice : **11**

Présents : 07

Votants : 09

Monsieur Le Maire explique que la contribution pour  
l'opération d'investissement « cabinet médical » des deux  
communes sera répartie équitablement à 50/50 compte tenu de  
l'apport de la commune de Villar d'Arène sur la construction  
du bâtiment.

Monsieur Le Maire propose d'accepter le transfert de la  
compétence de la maison de santé ainsi exposé.

Accord à l'unanimité du Conseil

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdit.

**OBJET:**

**Transfert de  
compétence SIVOM  
Maison de santé**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Olivier FONS

51/2022

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 005-210501813-20220927-D512022-DE